



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 JUIN 2016

Date de la convocation : 13 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire).

Absents avec pouvoir : Monsieur Frédéric BROUARD, pouvoir à Madame Anne Laure FABRE NADLER, Monsieur Hervé GAYRARD, pouvoir à Monsieur Bernard BOURNAZEAU

**DÉLIBÉRATION N°160629_011
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

www.girondenumerique.fr

Syndicat mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160629_011
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 13 juin 2016 fixant le prochain comité syndical le 29 juin 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

VU l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant le vote du Budget Primitif 2016 du Budget annexe « Prestations de Services Numériques » par délibération en date du 11 février 2016,

Considérant l'affectation des résultats 2015 par délibération en date du 29 juin 2016.

I – Exposé des motifs

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la reprise des résultats 2015.

II – Présentation du Budget

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 14 454,28 euros en section d'exploitation. Il se présente comme suit :

- en dépenses :
 - chapitre 011 (charges à caractère général) pour 14 454,28 euros
- en recettes :
 - chapitre 002 (résultat d'exploitation reporté) pour 14 454,28 euros

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 731 euros en section d'investissement. Il se présente comme suit :

- en dépenses :
 - chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 731 euros
- en recettes :
 - chapitre 001 (Résultat d'investissement reporté) : 731 euros

DÉLIBÉRATION N°160629_011
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs d'affecter les résultats 2015 de la manière suivante :

- de bien vouloir approuver le Budget Supplémentaire 2016 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques »

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 29 juin 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : Budget Supplémentaire 2016 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques »

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Prestation de services numériques

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Présenté par le Le Président,
A Berdeaux, le 29 juin 2016
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTES : Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire
A Berdeaux, le 29 juin 2016

Date de convocation : 13 juin 2016

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A, le